

Jeudi 5 décembre 2024

NON à l'instabilité chronique, OUI au compromis !

Fidèle à son indépendance politique et respectueuse des prérogatives de chacun, la CFTC prend acte de l'adoption de la motion de censure déposée suite au déclenchement de l'article 49.3 de la Constitution par Michel Barnier.

Si rien n'est contraire, dans ce processus comme dans son résultat, aux institutions de notre pays, la CFTC alerte l'ensemble des parlementaires sur ce qui pourrait très vite devenir contraire à l'intérêt supérieur de la nation : l'instabilité chronique du pouvoir politique !

Les entreprises, les services publics, le tissu associatif et, en leur sein, tous les travailleurs qui créent, en France, la richesse redoutent cette instabilité. Ils l'anticipent même ! Les entreprises et leurs partenaires financiers retardent les investissements nécessaires à leur pérennité qui est aussi celle de l'emploi. Les directions des ressources humaines suspendent leurs projets d'embauche. Les ménages, par précaution, freinent leurs consommations et privilégient l'épargne quand ils en ont les moyens.

Ces comportements, s'ils peuvent être légitimes pris isolément, génèrent **des conséquences économiques et sociales néfastes pour la croissance et pour l'emploi**. Ils aggravent les tendances déjà à l'œuvre : Défaillances d'entreprises, vagues de licenciements économiques, transitions écologiques et numériques tardives... le Tout dans un contexte international qui se crispe et où nos partenaires commerciaux, qui sont aussi nos concurrents, ne nous attendent pas !

Dans un tel contexte, la CFTC demande aux parlementaires de retrouver urgemment le chemin des compromis ! Nos concitoyens ne se contenteront pas d'un budget dédié à la seule gestion des « affaires courantes ». Ils attendent de leurs représentants qu'ils débattent, votent et mettent en œuvre les politiques publiques à même de relever les enjeux de l'époque tout en améliorant leur quotidien.

La CFTC rappelle que **la culture du compromis n'est pas réservée à nos voisins européens**. Les partenaires sociaux français, au niveau national, dans les branches, dans les entreprises comme dans les administrations en apportent la preuve tous les jours !

Le risque d'instabilité politique et les blocages fonctionnels qu'il occasionne ne sauraient retarder, dans l'immédiat ou à plus long terme, la transposition dans la loi des compromis et accords auxquels parviennent les partenaires sociaux. En conséquence et **afin de favoriser l'emploi des seniors et l'évolution du dialogue social, la CFTC demande la transposition dans la loi des accords nationaux interprofessionnels signés en novembre.**